



# VOSGES NATURE ENVIRONNEMENT

(Association agréée au titre de l'art. L. 252-1 du code rural recodifié Art L.141-1 du Code de l'Environnement)

Nompatelize, le 12 juillet 2021

Madame Christelle PAILLARD  
Mairie  
88 330 PORTIEUX

**Objet :** Dépôt sauvage de déchets

Pièces jointes : Photos, localisation

Madame la Maire,

Vosges Nature Environnement est une association de protection de la nature et de l'environnement agréée par le préfet pour le département des Vosges.

J'ai l'honneur, Madame la Maire, d'attirer votre attention sur un dépôt de voitures hors d'usage, situé rue Lucien Perrin, qui nous a été signalé par un de vos concitoyens.

Ces épaves seraient au nombre de 70 environ et un certain nombre d'entre elles enterrées. Ce dépôt entraîne un impact grave sur l'environnement, que ce soit au niveau du paysage comme l'illustrent les photos, ou encore de la pollution du sol et de l'eau.

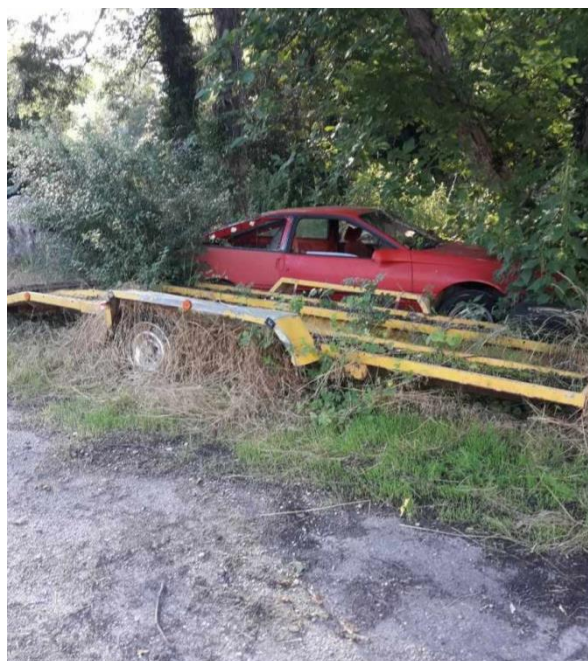
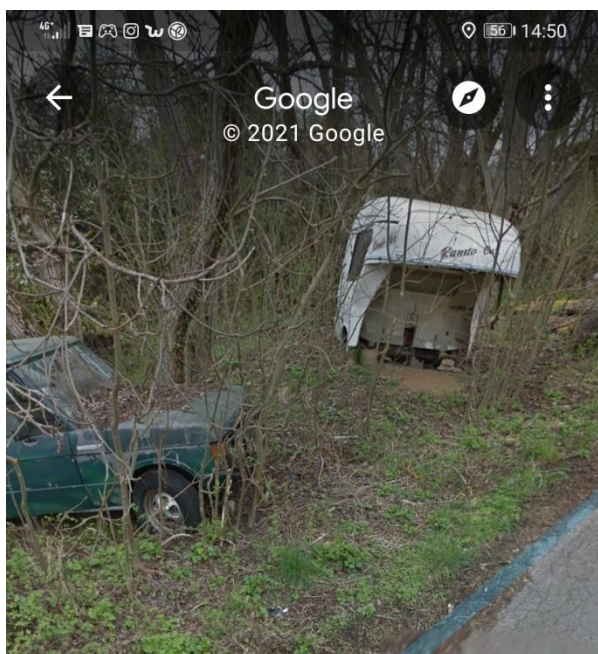
Il s'agit donc d'une atteinte à l'environnement et d'une infraction pénale au sens de l'article L. 541-46-4° du Code de l'environnement. Il est donc urgent d'agir afin de mettre un terme à ces atteintes et de faire évacuer ces déchets.

Il résulte des articles L.541-2 et L.541-3 du Code de l'environnement que tout producteur ou détenteur de déchet est tenu d'en assurer leur élimination conformément aux dispositions du code précité. Si l'identité du producteur demeure inconnue, le propriétaire du terrain sur lequel sont entreposés les déchets doit être considéré comme la personne responsable.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous demander de faire appliquer la loi en exigeant l'évacuation des déchets dans un délai raisonnable par mise en demeure adressée, au propriétaire du terrain et auteur des dépôts, en sa qualité de détenteur des déchets, en application de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement.

En vous remerciant par avance de me faire connaître la suite que vous ne manquerez pas de donner à cette demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Jean-François FLECK



Copie à la DREAL des Vosges

VOSGES NATURE ENVIRONNEMENT  
573 chemin de Deyfosse 88470 NOMPATLIZE  
Tel : 06.23.53.54.99 – 03.29.41.97.52  
[jeffleck52@gmail.com](mailto:jeffleck52@gmail.com)